

Informations aux administrés possédant un compteur Gaz.

Des compteurs communicant vous seront installés dans le courant de l'année 2021.

Les relevés se feront automatiquement par liaisons radio.

Concernant les émissions liées aux transferts d'informations entre les compteurs et le concentrateur, elles auront lieu deux fois par jour pour une durée d'une seconde par émission (identique à un SMS)

Le signal est émis à une fréquence de 169Mhz. Ce signal correspond à la fréquence d'une télécommande de portail ou d'un autoradio recevant une station FM.

De plus il faut préciser que la majorité des compteurs sont situés en dehors des habitations alors que les autres sources sont dans les habitations

Voici un comparatif pour situer les ondes du compteur communicant par rapport aux autres types d'émissions :



0 800 47 33 33

(numéro vert - appel gratuit - 24h/24 et 7j/7)